

Les échos de la commune n° 21

Janvier - Février - Mars 2014



BULLETIN D'INFORMATIONS
DE CRAVANT-CHEVILLY

LE MOT DU MAIRE

Le 11 dernier, plus de 230 d'entre vous ont honoré de leur présence la dernière cérémonie de mes vœux à la population. Des images projetées sur écran ont confirmé l'importance des réalisations au cours de ces **4 mandats, durant un quart de siècle.**

Ont été successivement évoqués :

- la modernisation des réseaux d'eau potable et assainie,
- l'enfouissement des lignes électriques et la pose de lampadaires,
- la modernisation de la voirie des rues d'Orléans, du Port, du Faubourg Saint Nicolas, d'Arbaut, de Jouigny avec, pour certaines, la suppression des bordures et la pose de caniveaux pavés et d'un revêtement en enrobé,
- la réfection des rues du Val du Guette, de Monteloup, du Colombier, de Chevilly, des routes de St Bris et d'Irancy

pour un total de 16 km,

- la restauration des couvertures et de la charpente de la nef, des bas-côtés et du clocher de l'Eglise St Pierre et prochainement le tôleage du chœur, en attendant de réaliser la couverture en tuiles plates. Ce monument traversera les siècles à la plus grande satisfaction des pratiquants et des visiteurs,
- les travaux du Beffroi, engagés grâce aux subventions de la DRAC, du Département, de la Fondation du Patrimoine et de l'ADEPACRA, à l'implication des commerçants, des enfants des écoles et de la population, et au 1er Prix du Patrimoine de la Région Bourgogne. **Ce sont tous ces travaux, réalisations, équipements, qui ont convaincu les nouveaux résidents de s'installer dans la commune et les autres d'y rester.**

En ce qui concerne **l'habitat**, l'OPAC de l'Yonne a construit 5 logements dans une zone antérieurement insalubre, assainie à la suite d'acquisitions et de travaux lourds.

Les **commerces** ont été maintenus, à la suite de différentes acquisitions.

La Boucherie en ruines a été modernisée, le mur d'enceinte écroulé et la plateforme pavée et embellie par une fontaine et des bancs sculptés par Yves Varanguin.

L'épicerie, rachetée à la barre du Tribunal, et son appartement modernisé, se porte bien, grâce au savoir faire et dire d'Anne Cortes, à qui nous adressons nos meilleurs vœux pour une santé retrouvée.

Quant aux anciens « Coops », ce « bunker bétonné », l'architecte Michel Tardif en a fait deux logements à l'étage et une **halle** au rez-de-chaussée.

2 ans après le départ du docteur Badr, un **médecin diplômé** au terme de 7 années d'études à Lyon, patiente dans l'appartement et le cabinet aménagés à son intention dans l'ancienne grange « Gillet » ; 5 patients au lieu d'une moyenne de 12 le consultent au quotidien. Découragé, il exerce désormais à l'hôpital d'Auxerre.

Le cabinet Ubik fait de la ruine entièrement carbonisée léguée à la commune par les 25 héritiers Foulet une demeure confortable.

L'achèvement de la modernisation de la rue d'Orléans implique la restauration du Familistère en un local affecté au **Syndicat d'Initiative** au rez-de-chaussée et en 2 logements à l'étage.

Enfin, le 1er projet pour son importance est l'acquisition de la **ferme de la Tour Moquée**, située entre les terrains de jeux et le chemin de l'Emoulerie. On y regroupe les ateliers municipaux et le CPI, dispersés dans le village, le matériel des associations, les canoës du FSE, les vélos de nos amis Anglais.

Un grand merci à M. De Raincourt d'avoir accepté d'aider cette acquisition par une opération structurante en milieu rural. L'annuité de l'emprunt de la commune, qui sera entièrement remboursé en 2017, complétant pour moitié les subventions du Département et de l'Etat, est payée par les loyers des 3 logements faisant partie de cet ensemble immobilier.

Un apport occasionnel de clientèle au commerce local est à mettre au crédit du **Parc Résidentiel de Loisirs** de 10 chalets.

La livraison des locaux de l'ESCALIER (Espace Socio Culturel Associatif de Liaisons Intergénérationnelles et d'Entraide Rurale) est prévue à la fin du 1er trimestre.

Le bâti et la couverture des **lavoirs** du Donjon et de l'Émoulerie sont restaurés et le décor paysager et le fleurissement récompensés par un jury départemental et régional d'une 2ème fleur.

Quant à la **zone d'activités**, la DDT refuse son développement en raison des menaces d'inondation gérées par le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation).

L'ancienne **école** primaire du « Haut » est aménagée, au rez-de-chaussée, en **bibliothèque** et à l'étage, par un monumental escalier, en **ludothèque** et **salle informatique**.

La **Salle du Gué d'Arbaut** voit son chauffage et son isolation entièrement modernisés.

Il y a, il y a, si je vous disais ! ... la réfection des **ruelles**, le ravalement des **portes d'en bas, d'en haut et d'Arbaut**, l'agrandissement, l'équipement de l'office et la réfection du carrelage de la **Salle Polyvalente**.

Il y a les **2 lavoirs de Cheully**, la restauration de **l'ancienne école** en salle de réunion et la **chapelle** avec son campanile.

Cet inventaire est incomplet mais je suis à bout de souffle et vous de patience.

Je vous rappelle quand même qu'il s'agit d'un quart de siècle de l'histoire du village, de la vie d'un homme et de celles et ceux qui l'ont accompagné.

Si de nouvelles familles s'installent ici (de 817 habitants on passe à 838), c'est aussi grâce à l'offre des **Associations culturelles et sportives**, à la qualité des équipements et de l'enseignement délivré au **groupe scolaire**, à l'efficacité du **CPI**, à l'engagement de ses jeunes volontaires chargés de la protection des biens et des personnes, aux compétences gérées par la **Communauté de Communes**, à l'autorité de la Brigade de **Gendarmerie Communautaire**, à l'implication des agents techniques de la commune et de leur chef, en particulier de Pascale pour le fleurissement, de Violaine « atsème » la bonne humeur à l'école, de Marie à l'accueil de la bibliothèque, de Martine, pour son savoir faire à l'entretien, de Yannick, sans qui les choses ne seraient pas ce qu'elles sont, au bras armé de patience, de Martine, à qui l'on souhaite de bien vivre le reste de son âge au soleil, un peu de celui qui va nous manquer.

Bienvenue à Odile, sa remplaçante, en passe de quitter Arcy sur Cure où elle exerce depuis 15 ans.

Elle s'investira au quotidien comme l'ont fait bien avant elle Dominique puis Jean-François, à qui j'adresse mes sentiments les plus amicaux.

Merci à vous, industriels de la terre, de l'entreprise, artisans, commerçants.

Conseillères et conseillers, d'avant et d'aujourd'hui, soyez remerciés d'avoir été à mes côtés, de votre confiance. Le Percepteur la justifie en déclarant « Monsieur le Maire, votre gestion a été dynamique mais pas aventureuse ». C'est lui qui vérifie les comptes et confirme notre triple A.

Sur le pont depuis 25 ans, je n'ai toujours pas le mal de Maire, ça n'a jamais été la galère bien qu'il ait fallu ramer au quotidien, ni une barque risquant de chavirer sous le poids des engagements, ni un rafioteur ivre de conquêtes non mais un bateau promenade au cœur des réalisations qui ont transformé ce village.

Aux femmes et aux hommes à qui je vais laisser le gouvernail, je dis bon cap, bon vent.

Longue vie à tous en bonne santé,
Longue vie à Cravant dans l'amitié,
Et bonnes années prochaines.

Le Maire

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1	Infos pratiques	15 à 19
Le Conseil Municipal	3 à 9	Les associations	20 à 23
Les Echos de la CCECY	9 à 11	Coup de gueule	23
Le Travail des Commissions	11	Coup de projecteur	24
Le CCAS	12	Testez vos connaissances	25
Lettre à ma cousine	12 à 13	Dernières minutes	26
Infos communales.....	13 à 15		

LE CONSEIL MUNICIPAL



Conseil Municipal : extraits de la réunion du 27 septembre 2013

Ordre du jour :

Caniveaux de la D139, Plan Local d'Urbanisme, Affouages, Signature contrat avec la Sté JVS, Gestion du personnel, Droit de préemption Urbain, Affaires

1°) CANIVEAUX DE LA D 139

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 30 avril 2013, avait décidé d'aménager un caniveau dans la rue des Fossés. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BOUJEAT de Nitry début septembre et sont conformes aux prescriptions de l'Agence Territoriale Routière d'Avallon.

2°) PLAN LOCAL D'URBANISME : POINT SUR LE DOSSIER

L'Yonne s'est doté en 2011 d'une nouvelle instance intitulée « Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles » (CDCEA) dont l'objet est de préserver le foncier agricole, enjeu crucial dans le département pour la pérennisation de la production icaunaise.

La CDCEA a décidé d'analyser en amont les documents d'urbanisme en cours d'élaboration pour s'assurer de la bonne prise en compte par les collectivités des enjeux de préservation des espaces agricoles.

Le Maire a présenté devant la commission les objectifs de la commune lors de la réunion organisée le 26/09, à savoir l'accueil de nouveaux résidents susceptibles de contribuer au maintien des effectifs du groupe scolaire et des commerces de proximité.

3°) AFFOUAGES : PLAN DE COUPE DE LA FORET COMMUNALE – 2014

Plan de coupe

Le Maire indique que l'ONF a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DEMANDE :

- le martelage des parcelles 8 et I, en éclaircie de taillis, prévus au plan de gestion,
- la délivrance de la totalité des coupes en 2014,
- la nomination de trois garants : Messieurs G. IMBAUT, P. SEGUIN et F. MONCOMBLE

Fixation du prix du stère

Le Maire propose de fixer le prix du stère de la manière suivante :

- de 1 à 15 stères : 7 € le stère
- à partir du 16^{ème} stère : 15 € le stère

Le Conseil Municipal FIXE le prix du stère de bois à 7 € (de 1 à 15 stères) et 15 € (à partir du 16^{ème} stère).

4°) SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE JVS

Des évolutions en matière de transmission des données comptables sont attendues pour 2014. En conséquence, il y a lieu d'équiper le secrétariat de nouveaux logiciels.

MAGNUS aurait demandé 2 200 € pour la dématérialisation, en plus de la maintenance annuelle alors que l'achat du logiciel auprès de la société JVS coûte 1 200 €, pour une maintenance annuelle de 2 674 €.

Il y a donc lieu de signer les contrats de maintenance avec la société Horizon Village du groupe JVS Mairistem, le contrat avec la société MAGNUS ayant été dénoncé.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à signer les contrats de maintenance avec la société HORIZON VILLAGE du groupe JVS MAIRIESTEM.

5°) GESTION DU PERSONNEL

* Renouvellement d'un contrat avenir

Le Maire indique que la dérogation demandée à POLE EMPLOI pour pérenniser le contrat de M. DURAFFOURD a été refusée. Le contrat de l'agent prend donc fin le 2 octobre.

Par ailleurs, Monsieur GERVAIS a exprimé le souhait de continuer de travailler pour la commune. En conséquence, le Maire propose de renouveler son contrat pour une période d'une année, à raison de 26 h par semaine à compter du 24/10/2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer le renouvellement du contrat « Avenir » de Monsieur GERVAIS.

* Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe

Lors de sa séance du 18 juillet 2013, le Conseil Municipal a décidé de nommer Madame Marie SANSON Adjoint du Patrimoine stagiaire à compter du 01/01/14. Il convient donc de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2014.

* Départ de la secrétaire de Mairie

Le Maire indique que Mme AGNIER prévoit de quitter la commune au 01/01/2014 (départ en retraite).

L'annonce de la vacance du poste a été publiée à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion de l'Yonne.

6°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AC 200 AC 201	DROIN Henri	SCI 3D	Sous la Plante Sous la Plante	266 m ² 312 m ²
AC 199 AC 202	DROIN Henri	SARL BATIMENT EVOLUTION 2000	Sous la Plante Sous la Plante	487 m ² 441 m ²
AA 313	CHAILLLOT Fabien	DROUARD Maryline	Promenade St Jean	95 m ²
AA 261	VERBEKE Claire	PISSIS David	Cour Balouze	30 m ²

7°) AFFAIRES DIVERSES

Lavoir de Cheuilly

Le Maire indique que le projet d'aménagement d'une stèle dans le lavoir « d'en haut » ne sera pas soutenu par le Conseil Régional.

Michèle BARY, en sa qualité de Présidente de l'APACHE, indique que son association financera l'acquisition de la stèle à hauteur de 50 % du devis de 1 936 € HT. La commune prendra à sa charge la différence ainsi que les frais d'électrification et de mise en service (1 600 € HT).

Denis NOGUERO insiste sur la nécessité d'interdire le stationnement devant le lavoir.

Le Conseil Municipal CONFIRME qu'il est favorable à la réalisation de ces travaux, DEMANDE à ce que le stationnement soit interdit devant le lavoir.



Conseil Municipal : extraits de la réunion du 29 novembre 2013

Ordre du jour :

Point sur les travaux (église, Escalier, issue de secours), rue d'Arbaut (litige), rue du Val du Guette, RD606, point sur la réforme des rythmes scolaires, règlement de collecte des dépôts illicites d'ordures ménagères, déjections canines, taux de l'indemnité des sapeurs pompiers volontaires, résultat du concours des villages fleuris

1°) POINT SUR LES TRAVAUX

A - EGLISE : COUVERTURE DU CHŒUR

Le Maire indique être en possession d'un devis de l'entreprise BATAIS pour la mise en sécurité de la couverture du chœur, comprenant la dépose des tuiles et la fourniture et la pose de chevrons en sapin vissés sur charpente et de bacs aciers. Montant du devis : 30 400.40 € HT. Cette offre a été transmise à M. DECARIS, pour avis.

Afin de financer ces travaux d'urgence, le Maire propose de différer les fouilles archéologiques. Renseignement pris auprès du service Archéologie de la DRAC, rien ne s'oppose à ce que les fouilles soient réalisées à l'issue des travaux de restauration du clocher. Par ailleurs, le Centre d'Etudes Médiévales (CEM) est d'accord pour différer son intervention. Le Maire propose de réaliser ces travaux d'urgence qui, à défaut d'être esthétiques, permettent de mettre hors d'eau l'édifice jusqu'aux travaux de restauration.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de réaliser les travaux d'urgence sur la couverture du chœur de l'Eglise, RETIENT l'offre de l'entreprise BATAIS d'un montant de 30 400.40 € HT, AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant l'application de la présente décision et à demander les subventions à la DRAC et au CONSEIL GENERAL, DEMANDE le report des fouilles archéologiques à la fin du chantier, AUTORISE le Maire à signer tous documents permettant la régularisation administrative de la présente décision, CHARGE le Maire d'en informer la DRAC et le CONSEIL GENERAL, ce report ne devant pas remettre en cause les montants de subventions obtenus précédemment.

TRAVAUX DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE

Dans un courriel en date du 26 dernier, la DRAC indique que les travaux de la tranche conditionnelle sont éligibles à une subvention de 40 % et que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2014 de l'Etat.

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite de ces travaux, d'un montant de 228 081.99 € HT, comprenant :

- La restauration des entablements en pierre de taille,
- La restauration du décor sculpté des entablements,
- La réalisation des sculptures neuves afin de combler les lacunes actuelles,
- La restauration des abat-sons,
- La poursuite de la surveillance des désordres.

Il rappelle, en outre, que ces travaux permettront de mettre un terme aux chutes de pierres et de sécuriser les biens et les personnes qui circulent à proximité du clocher. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

TRANCHE CONDITIONNELLE		TRANCHE CONDITIONNELLE	
Lot 1 (installation, échaf, p. de taille)	124 700,23 €	DRAC (40%)	105 174,16 €
Lot 2 (sculpture)	66 714,50 €	CONSEIL GENERAL (20%)	52 587,08 €
Lot 3 (charpente)	2 918,40 €	COMMUNE (40%)	105 174,16 €
Lot 4 (couverture, paratonnerre)	33 748,86 €		
Lot 5 (surveillance désordres)	0,00 €		
Lot 6 (archéologie)	0,00 €		
Lot 7 (sondages pressiometriques)	0,00 €		
DECARIS	9 726,94 €		
CIZEL	2 318,28 €		
Imprévus (10%)	22 808,20 €		
TOTAL	262 935,41 €	TOTAL	262 935,41 €

Le Maire rappelle que la commune a deux ans pour réaliser les travaux après l'obtention des subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de réaliser les travaux de la tranche conditionnelle du projet de restauration du clocher de l'Eglise, d'un montant de 228 081.99 € HT,

RETIENT les offres des entreprises suivantes, pour la tranche conditionnelle :

- **MORESK, d'un montant de 124 700.23 € HT pour le lot 1,**
- **MAINPONTE, d'un montant de 66 714.50 € HT pour le lot 2,**
- **DULION, d'un montant de 2 918.40 € HT pour le lot 3,**
- **BATTAIS & FILS, d'un montant de 33 748.86 € HT pour le lot 4,**

AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application et à l'exécution des présentes dispositions,

ADOpte le plan de financement exposé ci-dessus,

SOLLICITE une subvention de l'Etat (DRAC) de 40% et du CONSEIL GENERAL de 20%, pour la tranche conditionnelle,

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions,

DELEGUE au Maire toutes compétences dans ce dossier.

B - ESCALIER

Le Maire indique que les travaux se poursuivent normalement, l'entreprise CORDEIRO effectuant les travaux de maçonnerie dans l'extension reliant le bâtiment d'habitation à l'ancienne grange. Elle a, par ailleurs, découvert un puisard en bon état dans la cour qui sera utilisé pour la récupération des eaux pluviales. Les menuiseries extérieures sont, quant à elles, en cours de fabrication.

C - AMÉNAGEMENT D'UNE ISSUE DE SECOURS POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Le Maire indique que l'entreprise BILLAUDET a terminé la rampe d'accès pour personne à mobilité réduite et les travaux annexes de maçonnerie évalués à 2 700 € HT (bateau sur bordure de trottoir, seuil de portail, mise en sécurité du puits, raccordement avec la cour de l'école).

2°) RUE D'ARBAUT : LITIGE AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA

Le Maire rappelle qu'il a contesté la qualité du travail réalisé par la société EUROVIA sur les points suivants :

Trottoirs

Les gravillons mis en œuvre sur le béton désactivé sont de diamètre et de densité inférieurs à ceux présentés dans l'échantillon remis par l'entreprise avant la réalisation des travaux.

Chaussée

L'enrobé présente des défauts de surface liés probablement à un défaut de mise en œuvre. Ce manque d'homogénéité risque d'être à l'origine d'une détérioration de la chaussée. Face au silence de l'entreprise, il indique avoir demandé à GROUPAMA de désigner un expert.

La réunion qui s'est tenue le 19 dernier a confirmé la pertinence de la demande de la commune. Un accord de principe semble avoir été acté avec les représentants d'EUROVIA pour une réfection de la chaussée au printemps 2014. La Maire précise que la commune va procéder au règlement d'un acompte portant sur la réalisation des trottoirs et des caniveaux, le paiement du solde sera suspendu jusqu'au remaniement de la chaussée défectueuse, au plus tard en mai 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour que la chaussée soit refaite et que les intérêts de la commune soient préservés.

3°) RUE DU VAL DU GUETTE (ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX, ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de différer à 2014 les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Val du Guette.

En conséquence, il propose l'adoption des délibérations suivantes :

TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS **TRAVAUX EN COMMUN DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX TELEPHONIQUES ET ELECTRIQUES** **PARTICIPATION DE LA COMMUNE**

Vu le projet de dissimulation des réseaux téléphoniques avec des travaux de dissimulation des réseaux électriques rue du Val du Guette,

Vu la délibération du Comité Syndical du S.I.E.R.A. en date 16 février 2009 décidant que les communes participeraient à hauteur de 100% du montant toutes taxes des travaux syndicaux de génie civil de télécommunications et à hauteur de 100% du montant hors taxes des travaux de câblage lors de la mise en souterrain commune des réseaux téléphoniques et électriques entrepris sur leur territoire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

RAPPELLE que les travaux seront réalisés par le Syndicat d'Electrification de la Région Avallonnaise (S.I.E.R.A.) et comprendront le terrassement, le transport et la pose des fourreaux et chambres téléphoniques fournis par ORANGE,

RAPPELLE que les travaux de câblage et la reprise des branchements des abonnés seront réalisés par ORANGE et facturés en partie par cette entreprise au S.I.E.R.A,

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux à hauteur de 100% du montant réel toutes taxes comprises pour le génie civil et hors taxes pour le câblage (montant estimatif de la participation communale :

5 000,00 euros au titre des travaux syndicaux et 50 euros environ par abonné au titre des travaux de câblage France Télécom) et à régler la somme due telle qu'elle ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux syndicaux et de la facture ORANGE sur présentation par le S.I.E.R.A. du titre de paiement correspondant,

CHARGE le Maire de signer tout document afférent à cette opération.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2014,

DIT que, si cette opération n'est pas achevée au 31 décembre 2013, date de dissolution du S.I.E.R.A, elle sera transférée pour fin d'exécution au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

COMMUNE DE CRAVANT

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES VAL DU GUETTE

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de dissimulation des réseaux électriques rue du Val du Guette.

Cette opération a été retenue au programme FACE C par la FDEY sur proposition du SIERA.

La maîtrise d'ouvrage des travaux électriques ayant été transférée à la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne par arrêté préfectoral du 05 mars 2012, cette dernière est désormais compétente pour les travaux de dissimulation des réseaux électriques basse tension.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux proposés par la FDEY et la participation à la charge de la commune selon le tableau suivant :

	Estimatif HT	Estimation de la part communal (25%)
Réseau BT : montant HT (la TVA est récupérée par la FDEY)	30 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL	30 000,00 €	7 500,00 €

DIT que le règlement de la participation communale se fera selon l'échéancier suivant : 50% à la commande des travaux et le solde ajusté au vue du Décompte Général et Définitif. Le paiement sera adressé à la Paierie Départementale, à réception de l'avis des sommes à payer établi par la FDEY.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune aux travaux d'électrification dans le cadre du financement décrit ci-dessus, notamment la convention financière.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2014.

4°) RD 139 / RD 606 : DISPOSITIFS VISANT A REDUIRE LA VITESSE DES VEHICULES

Le Maire indique que les services du Conseil Général sont opposés à :

- la création de chicanes sur la RD 606, en raison notamment de son classement en voie à grande circulation,
- la pose de coussins berlinois sur la RD 139, en raison de l'étroitesse de la voie.

Une nouvelle réunion sur site est programmée prochainement avec le Chef de l'Agence Territoriale Routière d'Avallon.

Cet entretien sera l'occasion d'évoquer les nuisances signalées par deux riverains de la route de Paris (vibrations et fissures provoquées par le passage des véhicules).

En conséquence, il propose l'installation de 2 radars pédagogiques sur la RD 606. Il précise que ces radars sont éligibles à une subvention au titre des amendes de police, suivant le plan de financement ci-dessous :

Travaux	Dépenses	Subventions	Recettes
Radars pédagogiques	5 279.20 €	Conseil Général (40%) Amendes de police	2 111.68 €
		Commune (60%)	3167.52 €
Total	5 279.20 €	Total	5 279.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE d'installer 2 radars pédagogiques sur la D606,

CHARGE le Maire de demander les subventions au titre des amendes de police et d'entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

5°) POINT SUR LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

A la demande du Maire, Frédéric DELACROIX rappelle que la Communauté de Communes est détentrice de la compétence « périscolaire ». Afin d'optimiser les coûts de fonctionnement tout en assurant un accueil de qualité pour les enfants, la CCECY a fait le choix de mettre en place des activités deux jours par semaine en alternance et ce pendant 1 h 30.

La proposition d'organisation du temps scolaire retenue pour l'École de Cravant, avec application dès septembre 2014, est la suivante :

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Mat.	Elém.	Mat.	Elém.	Mat.	Elém.	Mat.	Elém.	Mat.	Elém.
9 h - 12 h										
12 h - 13 h 45										
13 h 45 - 15 h 15										
15 h 15 - 16 h 45		APC - TAP	APC - TAP					TAP	TAP	

APC : Activités pédagogiques complémentaires

TAP : Temps d'accueil périscolaire

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE de cette proposition d'organisation du temps scolaire.

6°) REGLEMENT DE COLLECTE DES DEPOTS ILLICITES D'ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire rappelle que la collecte des ordures ménagères et la prise en charge des déchets recyclables sont des compétences assurées par la Communauté de Commune Entre Cure et Yonne.

Régulièrement, la commune est confrontée à des dépôts illicites (ordures déposées en dehors des périodes de collecte ou abandonnées sur la voie publique, sacs contenant des déchets recyclables devant être déposés dans les colonnes de tri ...).

En conséquence, et pour faire face aux préjudices financier et environnemental supportés par la collectivité, le Maire propose d'instaurer un règlement d'enlèvement dans les conditions suivantes :

- Toute personne identifiée comme étant l'auteur de dépôts illicites sur le territoire de la commune de Cravant se verra facturer les frais d'évacuation de ces dépôts ;
- Les frais d'enlèvement des dépôts illicites seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services de la Trésorerie de Vermenton ;
- Est considéré comme un dépôt illicite le fait de déposer, en dehors des périodes de ramassage prévues par les textes et règlements en vigueur sur la commune, des objets ou ordures sur la voie publique. Constitue également un dépôt illicite le fait d'abandonner sur le domaine public un sac contenant des ordures ménagères et des déchets recyclables ;

- Le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public et évacué vers la déchetterie ou tout autre lieu d'évacuation sera de 75 euros ;
- Cette disposition sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer le présent règlement de collecte des dépôts illicites d'ordures ménagères et assimilés sur la voie publique suivant les modalités définies précédemment,

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté correspondant et l'AUTORISE à signer tous les documents nécessaires à l'application des présentes dispositions.

7°) REDEVANCE POUR PRESTATION D'ENLEVEMENT DES DEJECTIONS CANINES

Le Maire rappelle que la commune est régulièrement confrontée à l'attitude indélicates des propriétaires de chiens qui refusent de procéder à l'évacuation des déjections de leur animal abandonnées sur la voie publique.

En conséquence, il propose l'instauration d'une redevance pour prestation d'enlèvement de déjections canines dans les conditions suivantes :

- Toute personne accompagnée d'un chien ayant abandonné ses déjections sur le domaine public, ou à défaut toute personne réputée être propriétaire du chien ayant abandonné ses déjections sur le domaine public, se verra facturer les frais d'enlèvement des déjections,
- Les frais d'enlèvement des déjections canines seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services de la Trésorerie de Vermenton ;
- Le tarif forfaitaire pour un enlèvement de déjections canines sera de 35 euros ;
- Cette disposition sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE d'instaurer la présente redevance pour prestation d'enlèvement des déjections canines suivant les modalités définies précédemment, CHARGE le Maire de prendre l'arrêté correspondant et l'AUTORISE à signer tous les documents nécessaires à l'application des présentes dispositions.

8°) TAUX DE L'INDEMNITE HORAIRE DE BASE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

L'arrêté ministériel du 27 septembre 2013 a fixé le taux de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires comme suit :

GRADE	A compter du 01/10/13	A compter du 01/01/14
Officiers	11.31 €	11.43 €
Sous-officiers	9.12 €	9.21 €
Caporaux	8.08 €	8.16 €
Sapeurs	7.52 €	7.60 €

Les taux fixés ci-dessus peuvent être majorés ou minorés en application de la circulaire d'application du décret n°96-1004 du 22/11/1996.

Le Conseil Municipal ENTERINE ces nouveaux taux.

9°) RESULTAT DU CONCOURS REGIONAL ET DU CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Concours Régional

Au palmarès 2013 des « Villes et Villages Fleuris », la commune a obtenu une 2^{ème} fleur. Cette distinction vient récompenser les efforts de la municipalité pour l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie.

Concours Départemental

La commune a obtenu le 5^{ème} prix ex-æquo dans la catégorie « Villes et Villages Fleuris de 501 à 1000 habitants ». M. et Mme Brot et M. Chevi ont reçu respectivement le 3^{ème} prix dans la catégorie « Hébergements Touristiques Fleuris » et « Prix du décor potager ». Mme Lognon a, quant à elle, reçu les félicitations du jury dans la catégorie « Maisons fleuries avec jardin ».

10°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 144	Alain MEOT Roberte BONTE Martine FRANCK	Cécile PASQUIER	34 rue d'Orléans	65 m ²
AA 203 AA 201	Consorts DESCHAMPS	Denis BARDOUX	12 rue des Ecosais Rue des Ecosais	38 m ² 78 m ²

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 563 AA 566	Jean-Marc GLEY	Stefano GENOVESE Gaëlle BAKENA KODOCK	21 rue d'Orléans	56 m ² 168 m ²
AB 14 AB 15 AB 16	Pascal VENTURA	SCI du Renouveau	11 route de Paris 11Y route de Paris 11X route de Paris	448 m ² 4871 m ² 428 m ²
AA 293	Céline THEVENOT	Xavier BAUDRY	7 rue de l'Eglise	54 m ²
AD 96	Annie VILLECOURT Arnaud VILLECOURT Valérie BILLON	Régis MICHOT	2 rue des Bouchots	2349 m ²
AD 89	Alain MILLORD	Jean-Pierre CORNU	5 rue de Monteloup	758 m ²
AA 225	Consorts SALAH	Jérôme RAGON M. et Mme PAUTRAT	5 rue St Martin	96 m ²

LES ECHOS DE LA CCECY



Communauté de Communes
Entre Cure et Yonne
www.cure-yonne.com

Extraits de la réunion du 12 septembre 2013

Ordre du jour : Finances communautaires : répartition des subventions aux associations, tarifs transports pour l'école de Voutenay, questions diverses.

1° Répartition des subventions aux associations

Il est rappelé que les associations d'intérêt communautaire bénéficient de 2 enveloppes qui sont :

- L'enveloppe communautaire dont le montant global est de 6 750 € et voté au budget 2013
- De l'enveloppe prélevée au titre des attributions de compensations des communes : pour information elle a déjà été versée aux associations :
- Association Sportive et Culturelle de Mailly le Château 2 500 €
- FSE de Cravant 6 404 €

Enfin une subvention est reversée aux associations utilisatrices du gymnase du collège (50 % de la dépense).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ATTRIBUE les subventions suivantes :

- Association Sportive et Culturelle de Mailly le Château 2 000 €
- Initiation aux sports de Mailly la Ville 600 €
- Foyer Socio-Educatif de Cravant 2 150 €

ACTE le non versement de subvention à l'Association Culturelle et Sociale du Vermentonnais en raison de la non formulation d'une demande subvention et le la non transmission des comptes de résultats des exercices antérieurs demandés par la collectivité

ATTRIBUE à l'association Basket Ball Vermentonnais une subvention de 1 163,52 € correspondant à 50 % des frais d'utilisation du gymnase du collège de Vermenton engagés par l'association

CHARGE le président de l'exécution de la présente décision

2° Tarifs transports pour l'école de Voutenay dans le cadre du RPI

Vu le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des communes d'Arcy s/Cure, Voutenay, Saint-Moré et Précylle-Sec mis en place à la rentrée scolaire 2013

Vu les transports annuels pour la piscine d'Avallon réalisés par la CCECY conformément à ses statuts et pour le compte des écoles de son territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

FIXE une répartition de la facturation du nombre d'enfants transportés et par commune de résidence

DECIDE d'appliquer aux communes et/ou coopératives scolaires du RPI extérieures au territoire de la CCECY les tarifs des transports fixés par délibération du conseil communautaire

DECIDE toutefois de ne pas appliquer dans le cas des transports pour la piscine d'Avallon la remise de 25 % accordée aux écoles du territoire de la CCECY

AUTORISE le Président à signer des conventions avec les communes extérieures du RPI extérieures au territoire de la CCECY.

3° Questions diverses - Alarme au centre de loisirs

Vu la consultation directe réalisée pour l'installation d'une alarme au centre de loisirs les Filous futés
 Vu la qualité prioritaire de la structure,
 Considérant la nécessité de renforcer la protection du bâtiment contre les intrusions et dégradations envers la structure
 Vu le devis de l'entreprise Christophe Guillerot

Après- en avoir délibéré, le conseil communautaire, ACCEPTE la proposition financière de l'entreprise Guillerot pour un montant de 4 831 € HT, AUTORISE le Président à signer le devis, DIT que les crédits sont inscrits au budget



Communauté de Communes
 Entre Cure et Yonne
www.cure-yonne.com

Extraits de la réunion du 21 octobre 2013

Ordre du jour : Environnement : étude d'optimisation du service de gestion des déchets, finances : mise en place du paiement par Internet

1° Environnement : Etude d'optimisation du service de gestion des déchets : validation phase 2

J. P. Franck, Vice-président à l'environnement dresse un rapide historique de l'évolution du service de gestion des déchets sur le territoire de la CCECY depuis la création du SIVOM jusqu'à ce jour. Il remercie le travail de son prédécesseur, M ; Engelmann à la tête de cette compétence Le territoire de la CCECY et ses usagers peuvent se prévaloir de nombreux équipements s tels que les 2 déchetteries, la mise en place de composteurs individuels et collectifs et enfin un réseau de points d'apports volontaires répartis sur l'ensemble des 15 communes.

Il rappelle ensuite les enjeux et obligations posés par le Grenelle de l'Environnement. Forte de son histoire et son évolution, soucieuse de répondre aux enjeux environnementaux de demain, la CCECY a souhaité étudier l'opportunité d'impulser une nouvelle dynamique et organisation de son service de gestion des déchets. Pour ce faire, le Conseil communautaire a autorisé la collectivité à recourir au bureau d'étude extérieur ABBD dont M. Potin est le représentant et la personne en charge de la conduite de l'étude.

La parole est donnée à M. Potin pour présenter aux membres du conseil les résultats de la phase 2 de l'étude construits autour des 3 scénarii techniques suivant :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Comptabilisation	Comptabilisation de la production au nombre de présentation : « à la levée »		
Assiette de facturation	OMr + déchèteries (mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries)		
Conteneurisation OMr bourgs de Cravant, Vermenton, Arcy sur Cure et Mailly-Le-Château + Rés. secondaires	 Régie	 Régie	 Régie
Conteneurisation OMr autres zones	 Régie	 Régie	
Conteneurisation Collecte sélective	 Régie	 Régie	 Régie
Conteneurisation des professionnels	En sacs ou bacs (si bacs, facturation au volume mis à disposition)	En sacs ou bacs (si bacs, facturation au nombre de présentation)	En conteneurs à accès contrôlés ou bacs (si bacs, facturation au volume mis à disposition)

Le Président souhaite rappeler les objectifs fixés par le Conseil communautaire et le comité de pilotage de l'étude. Par ordre décroissant :

- La maîtrise des coûts
- La baisse des tonnages enfouis
- La maîtrise des apports en déchetteries
- Le caractère juste du financement en redevance incitative
- Améliorer le service à l'utilisateur.



Le Président précise que chacun des scénarii est élaboré sur la base d'un mode financement en redevance incitative. En accord avec le conseil communautaire, la mise en place de la solutions alternative qu'est la TEOM incitative est écartée en raison du flou juridique et des difficultés de gestion. En outre, ce mode de fonctionnement n'a pas encore fait ses preuves et ne corrige que partiellement le caractère injuste de l'imputation du coût du service sur le foncier.

Vu le Grenelle de l'Environnement

Vu le marché de prestation intellectuelle pour l'optimisation du service de gestion des déchets et l'opportunité de mettre en place un financement du service en redevance incitative

Vu les 3 scénarii d'évolution du service soumis au vote du conseil communautaire

Vu la décision du Conseil communautaire de ne pas retenir le scénario 1

Vu la décision du conseil communautaire d'écarter le scénario 3 n'ayant reçu que 5 voix favorables

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

CONFIRME sa volonté d'instaurer un financement du service en redevance incitative

VALIDE la phase 2 de l'étude en retenant le scénario 2 proposé (sacs prépayés et bacs pucés)

CHARGE le bureau d'étude d'engager la phase 3 sur la base du scénario 2 retenu.

2° Mise en place du paiement par internet : Titres payables par internet (TIPI)

Les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (titres payables par internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques.

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier.

TIPI est un service accessible à partir du site internet de la DGFIP. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité à raison de 0,25 % du montant et de 0,10 € par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI

DECIDE la mise en œuvre de ce service à compter de l'exercice 2014 sur l'ensemble des budgets de la collectivité

AUTORISE le Président ou son représentant par délégation à signer tous documents nécessaires à ce déploiement.

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

COMMISSION EVENEMENTS-COMMUNICATION **(Animateur : Marie THEUREL)**

LA SAINT-VINCENT à CRAVANT le 9 février

Cette année c'est Cravant qui a la charge d'organiser la 35^{ème} Saint-Vincent tournante du Vermentonnais. Elle aura lieu le **dimanche 9 février**. Depuis fin décembre une poignée de bénévoles se retrouve à la Mairie chaque lundi après-midi pour confectionner des fleurs, glycines, etc... afin de décorer nos rues et sapins lors de cette manifestation. En 2008 la réussite avait été saluée par tous les visiteurs et nous voudrions faire aussi bien. Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre et surtout nous aurons besoin du plus grand nombre pour, le moment venu, décorer les sapins, l'église, la Salle du Gué d'Arbaut, la Salle Polyvalente.

Je me charge de vous tenir au courant des horaires et lieux de rendez-vous si vous êtes intéressés.

Vous trouverez également joint à ce bulletin le programme : inscrivez-vous vite au banquet, vous ne le regretterez pas.



LE CCAS

LA BOURSE AUX VÊTEMENTS AUTOMNE-HIVER, LINGE DE MAISON, PUERICULTURE, JOUETS

Cette dernière Bourse d'automne a dépassé largement les résultats des éditions précédentes :

- un record d'affluence dès l'ouverture le samedi en début d'après-midi : Des clients toujours plus nombreux ravis d'acquiescer des articles de qualité au meilleur prix, parmi les 1700 articles déposés !
- un chiffre d'affaires supérieur à 1 300€, en progression de 30 % par rapport à la Bourse du printemps dernier.

Les meilleurs scores sont toujours atteints au rayon des jouets et de la puériculture, ainsi qu'au stand du linge de maison, rapidement dévalisé.

Enfin le stand des vêtements de fêtes a eu comme chaque année beaucoup de succès.

La prochaine Bourse aura lieu au printemps les 15 et 16 mars 2014.



Dimanche 2 février, REPAS DES ANCIENS

Il est offert aux habitants du village âgés de plus de 68 ans à la date du repas ainsi qu'à leur conjoint.

Normalement chacune des personnes concernées a dû recevoir un courrier l'invitant à s'inscrire mais un oubli est toujours possible : n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de Mairie.

Un colis est offert aux personnes ne pouvant vraiment pas se déplacer.

LETTRE A MA COUSINE

Ma Maimaine,

Comment va ton genou ? si c'est comme le mien, c'est pas la joie. De la tartrose, qu'il dit mon docteur ! « de l'usure, Madame Bouchu, on y peut pas grand-chose ! à votre âge.... » Eh, dis donc, mon p'tit docteur, on verra si t'en as un jour de la tartrose.....Y'a la Marie-Louise qu'à la même chose que nous et on lui a fait une filtration.....ça me dit pas trop.....N'empêche qu'à cause de c'te saleté on a pas pu passer la Noël ensemble...et des Noëls y'a que le Bon Dieu qui sait combien y nous en reste ! Bon, j'veux pas plomber, comme on dit, d'autant que j'ai bien du plaisir à venir. J'te raconte.

D'abord, la St Vincent, le 9 février ! c'est mon saint préféré...le village va être d'une beauté avec toutes les décorations ! Si tu voyais les fleurs en papier magnifiques que font les copines ! y'a des glycines plus vraies qu'les vraies ! va y'avoir du boulot pour accrocher tout ça et la Marie Lemaçon elle se soucie de trouver du monde pour le faire.

J'irai à la messe, j'luis dois bien ça à St Vincent ! après y'aura la brioche et le vin chaud et bien sûr le banquet ! tant pis pour mes p'tites économies, je me l'paye ! la St Vincent c'est pas tous le ans au village. Puis y'a mes copines du théâtre qui vont raconter des bégauderies et après on va sûrement danser....

Bah oui, j'espère ben faire un p'tit tour de danse avec le Pierrrot Lemballage...j'en profiterai pour lui dire « au revoir Monsieur le Maire, bonjour Pierrrot, sûr qu'on a du mal à imaginer que vous raccrochez les gants ! on était tellement habitué à vous ! » Cet homme là, il aura beaucoup fait pour le village. Beaucoup le regretteront, même si, comme disait Mémé Antoinette « on peut pas plaire à tout le monde, on est pas louis d'or ! ».

N'empêche, ça va faire drôle....Mais vu qu'il a toujours un fer au feu, il aura plus de temps pour s'occuper de l'Escalier, pas celui de sa maison mais un endroit où c'que les jeunes et les vieux y pourront venir faire ou apprendre des choses....paraît qu'y aura même des séances pour la mémoire ! alors là, moi j'te le dis, j'y vais, vu le nombre de fois où je descends à ma cave pour chercher des patates et que j' remonte avec une p'tite bouteille de rouge ! Naturellement la Joséphine, qu'avait entendu que je racontais ça à la Marie-Louise, en a profité pour dire que c'était pas un manque de mémoire mais plutôt de l'ivrognerie ! comme si quand on a le nez aussi rouge (avec un gros poil en plus !) que c'te garce, on peut s'permettre de dire des menteries pareilles !

En tous cas j'suis ben contente qu'y est bientôt des élections municipales. J'irai quand y feront des réunions publiques. J'connais pas tous les gens qui veulent être élus, bien sûr, mais dans ceux que je connais y'en a que j'ai fait sauter sur mes genoux quand ils étaient gamins, alors tu penses ! ça me fera du spectacle mieux qu'à la télé où que maintenant y'a plus d' sentiments, rien que des histoires de policiers ou des émissions d'cuisine.... Et tiens, vu qu'à Cravant on aime le théâtre, le 14 février, y'aura dans la p'tite salle deux filles qui vont venir nous faire rire avec une pièce qui s'appelle « à chacun sa boulette ». Comme ça doit pas être celle qu'on mange avec le couscous, j'crois plutôt qu'elles vont parler de toutes les fois où on cause de travers !

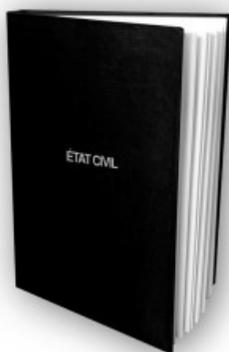
Allez, ma Maimaine, je m'aperçois que je ne t'ai pas souhaité la bonne année. Voilà, c'est fait. La bise.

Ta Georgette



INFOS COMMUNALES

ETAT CIVIL



BULLETIN DE NAISSANCE

- le 10 octobre Naël BOUCHROU 17 route de Paris
- le 28 octobre Rose HERVÉ 11 rue du Port

ILS SE SONT DIT « OUI »

- le 19 octobre Gilles MAESTRE et Patrick GUERRIER
44 rue du Fbg St Nicolas

BULLETIN DE DECES

- le 26 décembre Gérard SEVESTRE, 2 rue de la Chapelle 70 ans
- le 7 janvier Raymonde CHARLOT, Rue des Fossés 93 ans

LES CHIFFRES DU RECENSEMENT 2013

Ils viennent de nous être communiqués :

La population légale en vigueur à Cravant à compter du 1er janvier 2014 est **838 habitants** alors qu'en 2009 elle était de 817.

C'est une bonne nouvelle pour les commerces, les écoles, le centre de loisirs, les associations de voir que notre population augmente.



L'ANNEE 2013 en CHIFFRES

La population

Demandeurs d'emploi : 52 personnes (30 femmes et 22 hommes).
40 touchent des indemnités chômage, 12 ne sont pas indemnisées.

Au cours de l'année

Cartes d'identité : 55 cartes demandées

Etat civil

- Transcription de décès :	5	- Déclaration de changement de nom :	1
- Mariages :	5	- Décès :	4

Urbanisme

Permis de construire : 13 permis déposés (2 permis accordés, 9 refusés, 3 en cours d'instruction)

- 7 pour la construction de maisons individuelles	- 3 pour la construction de pavillons doubles
- 1 pour l'extension d'une maison d'habitation	- 2 pour la construction d'un garage

Déclaration de travaux : 24 déclarations préalables

- 9 modifications d'aspect extérieur	- 6 travaux sur des toitures
- 1 division de terrain	- 3 clôtures
- 1 abattage d'arbres	- 1 abri de jardin
- 1 aménagement de parking	- 1 projet photovoltaïque
- 1 création de piscine	

Certificat d'urbanisme : 26 demandes de certificat d'urbanisme déposées

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. INUTILE DE VOUS DEPLACER DANS VOTRE MAIRIE.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

ELECTION DES PARENTS D'ELEVES

Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2013. Ont été élus :

Ecole maternelle

Titulaires Delphine DELACROIX et Déborah HERVE

Suppléante Sophie LEHOUSSEL

Ecole élémentaire

Mmes CEREZA et LEGRAND - M. SILVAN

RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2014

Cette réforme qui modifie la semaine de 4 jours à 4 jours ½ d'enseignement a pour but d'alléger les journées de classe.

Compte tenu du fait que la Communauté de communes a la compétence périscolaire sur le territoire communautaire, de nombreuses contraintes financières et recrutement en personnels pèsent sur le bon fonctionnement du Temps d'Accueil Périscolaire (TAP). Après discussion la solution retenue est la suivante :

Ecole maternelle

Sortie le mardi et le vendredi à

15 h 15

Temps d'Accueil périscolaire de

15 h 15 à 16 h 15

Ecole élémentaire

Sortie le lundi et le jeudi à

15 h 15

Temps d'Accueil Périscolaire de

15 h 15 à 16 h 15



INFOS PRATIQUES

CONTRÔLE DE L'EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Derniers contrôles effectués à Cravant le 2 décembre

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Couleur	< 5	15
Odeur	1	2 à 12
Turbidité	0,29	2
pH	7,7	> à 6,5 et < à 9
Ammonium	0,01 mg/l	0,10
Nitrates	53 mg/l	50
Nitrites	< à 0,01	0,5
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1	0
Entérocoques	< à 1	0
Eschérichia coli	< à 1	0

Conclusion sanitaire

L'eau distribuée est non-conforme vis-à-vis de la concentration en nitrates qui dépasse la norme de 50 mg/l. La consommation d'eau du robinet doit être proscrite pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.



ARMÉE DE L'AIR

Nous vous informons de la reprise des permanences de l'Armée de l'Air à compter du mois de Novembre.

Un recruteur sera présent **chaque troisième mercredi du mois**, le matin uniquement, de 10h à 12h.

Et toujours nos rendez-vous habituels avec la **Marine chaque premier mercredi du mois**, et la **Gendarmerie chaque deuxième mercredi**.

Frédérique NIKA, Documentaliste

03 86 42 76 76

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Elles se dérouleront les **dimanches 23 et 30 mars 2014**.

ATTENTION ! VOICI LES MODALITÉS DE VOTE 2014 POUR UNE COMMUNE DE MOINS DE 1 000 HABITANTS COMME LA NÔTRE :

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Mais contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

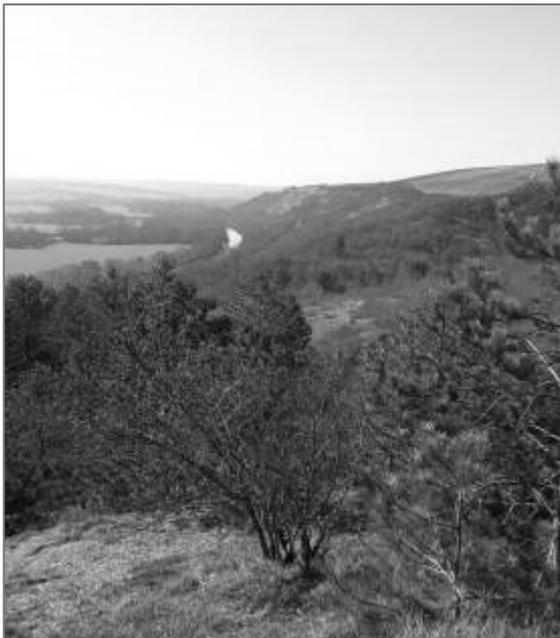
Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, **seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.**

Vous devez donc voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?



Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale situé sur le territoire européen. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique tout en tenant compte des activités sociales, économiques et culturelles locales. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Ce réseau résulte de l'application de deux directives européennes transcrites dans le droit français : la « directive Oiseaux » et la « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, voire au titre des deux.

Pourquoi notre commune ? Dans quelle zone ?

Une partie du site Natura 2000 FR 2600974 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles » se situe sur notre commune.

Des pelouses, éboulis, et fruticées* constituent ce site en raison de leur richesse biologique. Ces zones sont le lieu de vie de nombreuses espèces de papillons, d'oiseaux, de chauves-souris et de plantes.

Le site couvre les coteaux sur la rive droite de l'Yonne, au Nord de la commune, vers Irancy (au total, environ 58 ha).

*fruticées : formation végétale constituée d'arbustes et buissons

Quelles actions ?

La France a choisi une démarche basée sur le volontariat : les propriétaires et exploitants de parcelles situées en Natura 2000 sont sollicités pour agir en faveur de la biodiversité. Ils peuvent s'engager librement. Des contrats leur sont proposés pour mettre en œuvre des actions favorisant les milieux naturels en échange d'une indemnité financière proportionnelle aux efforts consentis. Il existe également une charte qui recense des engagements et recommandations de bonne conduite à effectuer pour chaque milieu du site : c'est la Charte Natura 2000.

Chaque propriétaire et usagers peuvent signer cette charte.

En savoir plus :

Natura 2000 en Sud Auxerrois : <http://sud-auxerrois.n2000.fr>

Ministère de l'Ecologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

DREAL Bourgogne : <http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r219.html>

Contact :

Communauté de communes entre Cure et Yonne - Claire ANDRIEUX

Service Natura 2000 - 25, rue du général de Gaulle - 89270 VERMENTON

03 86 81 66 56 natura.ccecy@orange.fr

NATURA 2000 sur LA COMMUNE DE CRAVANT

Une lettre d'informations sur le site Natura 2000 « Yonne et Cure » est parue dernièrement. Vous pouvez vous la procurer en version papier à la mairie et à la communauté de communes entre Cure et Yonne ou la télécharger sur le site internet Natura 2000 :

<http://sud-auxerrois.n2000.fr/agir-participer/actualites/lettre-d-info-natura-2000-yonne-cure>

Vous pouvez demander à être abonné gratuitement à la lettre et la recevoir dans votre boîte mail ou postale sur simple demande.

Prochainement, une page internet dédiée à Natura 2000 sera ajoutée au site internet de la commune (<http://www.cravant-yonne.fr/>). Vous y trouverez notamment une carte du périmètre Natura 2000 situé sur votre commune.

CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE



*La vie évolue, les idées et les envies également...
Vous vous interrogez sur votre avenir professionnel ?
Vous souhaitez changer de métier ?
Envie d'une formation professionnelle ?
Comment vous y prendre ?*

Il est temps de vous poser les bonnes questions et ainsi de prendre les bonnes décisions.

Le **Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP)** est à votre écoute pour vous guider dans votre démarche de mobilité professionnelle. Il vous accompagne tout au long de votre parcours, grâce à des entretiens individuels, confidentiels et gratuits. Votre conseiller trouve avec vous une réponse adaptée à votre projet.

Vous êtes salarié bourguignon, des solutions s'offrent à vous : **formation, reconversion, changement d'emploi, validation des acquis de l'expérience (VAE) et de votre parcours professionnel (CV, lettre de motivation...), bilan de compétences, Congé Individuel de Formation...** Ou avez-vous peut-être tout simplement besoin d'un échange sur votre vie professionnelle ?

Tant de questions auxquelles votre CEP pourra répondre !

Construisez votre avenir et votre épanouissement professionnels !

Pensez CEP !

Contactez-nous

à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois

au 03.86.42.76.76

La création des points Relais Conseil en Evolution Professionnelle est à l'initiative de la région Bourgogne et s'inscrit dans le cadre du Plan pour les Continuités Professionnelles, signé en Mars 2012 par la Région Bourgogne, l'Etat et les partenaires sociaux, plus d'informations sur www.region-bourgogne.fr/cep

L'Assurance Maladie vous informe

Info Mairies - 4^e trimestre 2013

N° 13

Victime d'un accident causé par une autre personne ? Déclarez-le en ligne à votre CPAM !

Si vous êtes victime d'un accident ou d'une agression et que la responsabilité d'une autre personne est engagée (accident de la circulation, morsure de chien ...), vous devez signaler cet accident à votre caisse d'Assurance Maladie et à votre mutuelle.

Nouveau : faites-le sur internet !

Pour déclarer votre accident en ligne et en savoir + sur vos démarches, connectez-vous sur :

<http://www.je-declare-mon-accident.fr/>

Dès qu'elles auront connaissance de votre accident ou de votre agression, votre caisse d'Assurance Maladie et votre mutuelle vont se mettre en rapport avec le responsable ou sa compagnie d'assurance, afin de se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou vous indemniser (frais médicaux et pharmaceutiques, frais d'hospitalisation éventuelle, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ...)

Un geste simple et citoyen qui améliore la gestion de notre système de santé.

CONTACT :

CPAM de l'Yonne
1 et 3 rue du Moulin
89024 AUXERRE Cedex

☎ : 36 46
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.ameli.fr

Lettre d'information destinée aux assurés et habitants de la commune

Victime d'un accident ou d'une agression ?



Informez votre caisse d'Assurance maladie et votre mutuelle
par courrier ou par téléphone au 36 46

Une personne sans responsabilité est engagée pour les soins médicaux et pharmaceutiques et éventuellement pour les indemnités journalières.

Assurance Maladie - Mutuelle - Santé

Rien ne change pour vous : vos soins ou votre éventuel arrêt de travail sont pris en charge dans les conditions habituelles.

Grâce à cette démarche, ce n'est pas l'Assurance Maladie ou votre mutuelle qui assureront la dépense finale, mais la compagnie d'assurance du tiers responsable, ou à défaut, le tiers responsable.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

En ce moment une recrudescence de cambriolage a lieu dans notre région. A ce sujet, l'Adjudant Geoffrey Michot Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vermenton a adressé à la mairie le courrier ci-dessous accompagné de la plaquette de sensibilisation à ce phénomène.

Mesdames et Messieurs,

Vous n'êtes pas sans ignorer que cette période de l'année est souvent marquée par une hausse significative des cambriolages. En effet, depuis le passage à l'heure d'hiver, il commence à faire nuit à partir de 17 h 30. La plupart des personnes travaillant encore à cette heure là, les cambrioleurs profitent de l'obscurité précoce et de l'absence des propriétaires pour commettre leur méfait. Cela ne dure que quelques minutes et dérobent principalement bijoux et espèces.

Nous avons d'ores et déjà pris des dispositions particulières afin de lutter contre ce phénomène. Néanmoins, afin d'avoir un impact le plus large possible, je me tourne désormais vers vous. En effet, si le fait de renforcer notre présence pendant ce créneau semble fonctionner, les malfaiteurs profitent encore et toujours de la légèreté de certaines personnes face à ce phénomène. Des gestes simples et efficaces pourraient réduire considérablement les risques de cambriolage.

C'est pourquoi, afin de vous donner quelques petites règles simples pour limiter les risques, vous trouverez ci-joint une plaquette de sensibilisation à ce phénomène.

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Connectez vous vite sur :

<http://www.objets-volés.fr>

Pour obtenir la liste utile à votre inventaire

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

Partenaire de votre sûreté



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Équipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage...) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com>



LES ASSOCIATIONS

LE CLUB DES AMIS DE CRAVANT

Le club présente ses vœux de bonne santé et de réussite à tous ses adhérents.
Rendez-vous tous les jeudis de 14 h à 18 h à la Salle polyvalente.

La Présidente :
Sylviane PISSIS

L'AMICALE DES POMPIERS

Les sapeurs pompiers vous remercient chaleureusement pour votre accueil lors de leur passage pour les calendriers et vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Président :
Fabien MONCOMBLE

AVIATROGLO

Une très belle amitié franco-américaine, suite : Visite à la Base Aérienne 102 de Dijon



Dans le précédent numéro, nous vous avons fait découvrir à la fois Philip Eschbach, pilote américain vétéran de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi la profonde amitié qui le lie à la famille française Jalabert-Baquès. Nous vous avons aussi conté le « chemin de la mémoire » que nous lui avons fait parcourir, avec ses différentes étapes à Auxerre, Vincelottes, Palotte et Cravant.

Après un dimanche de repos bien mérité, c'est une équipe plus restreinte, mais toujours aussi motivée, qui accompagne à la Base Aérienne 102 de Dijon, Philip, son fils Nick et bien sûr la famille Jalabert-Baquès

Pour rappel, c'est vers la fin du mois de novembre 1944, que l'unité de Philip est transférée de la Corse vers la base aérienne de Dijon-Longvic, réaménagée à la hâte après le départ des Allemands en septembre. Cette fois les cibles à bombarder se situent en Allemagne le long du Rhin, pour appuyer au sol les troupes américaines et françaises.

A l'image de ce que nous avons organisé le samedi, nous voulions de nouveau faire plaisir à Philip et lui laisser de beaux souvenirs. Aussi par l'intermédiaire de Frédéric Lafarge, responsable des relations publiques de la base, nous avons eu la chance de pouvoir visiter de nombreuses installations.

Dès le début, nous sommes accueillis au PC par le commandant en second de la base, le chef des opérations et le commandant de l'escadron d'entraînement 2/2.

Ensuite nous sommes confiés aux experts du musée de la BA 102 : le colonel Claude Jacquet, conservateur du musée, et Daniel Gilberti, webmaster du site histavia21. La première partie est consacrée uniquement à l'histoire de la base. Ensuite nous accédons à une vaste salle consacrée à l'évolution de l'armement de bord des avions de chasse et des missiles. Enfin, nous terminons la visite par le « cristal du mirage 2000 » : maquette grandeur nature en plexiglas, utilisée pour la formation des mécaniciens.



Toutes ces découvertes nous ont ouvert l'appétit. Direction le mess officiers, où nos hôtes américains partagent la table des trois officiers supérieurs rencontrés à l'accueil. L'après-midi débute par la visite de l'escadron d'entraînement 2/2 « Côte d'Or » doté de 13 Alpha Jet. Sa mission consiste à jouer les rôles Ami ou Ennemi, en fonction des différents scénarios de préparation opérationnelle des forces, en vol, comme au sol.

Puis nous reprenons la voiture pour franchir la piste d'envol et atteindre la tour de contrôle, où travaillent les opérateurs radars et au sommet, le personnel de la vigie. Le point de vue permet un horizon sur l'ensemble de la base. Si les vestiges de Cravant sont restés semblables aux souvenirs de Philip, même 70 ans plus tard, ici tout a changé !

Mais il est temps de reprendre la route vers l'Yonne. Nous remercions chaleureusement M. Lafarge et le colonel Jacquet pour cette visite exceptionnelle. En compagnie de Daniel Gilberti, nous quittons la base pour effectuer, à 500 m de l'entrée, notre dernière halte au monument aux morts américain de la 42^e Wing.

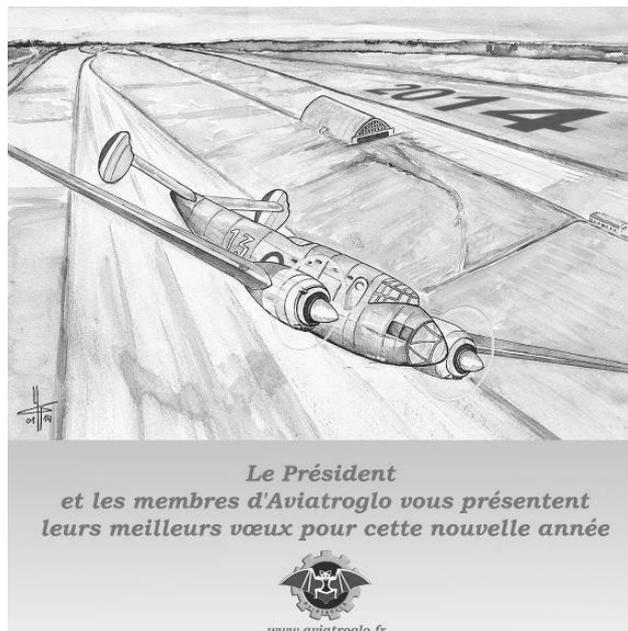


C'est au pied de ce monument, que nous mettons un terme à ces deux jours exceptionnels. Au-delà des vestiges toujours présents à Cravant, au-delà des avions qui ont contribué à cette histoire souterraine, il y eu avant tout des hommes et des femmes pour construire cette histoire. Depuis 2006, Aviatroglo cherche à recueillir les derniers témoignages. Grâce à la famille Jalabert-Baquès, nous avons obtenu un témoignage rare et précieux, mais surtout découvert un homme simple et très attaché à ses amis français.

Encore un grand merci à tous.

Pierre-Laurent Charrier

Pour en savoir plus sur la BA 102 : www.histavia21.net



L'ADEPACRA

Nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour 2014 ! Que cette année soit excellente pour toutes et tous !

Pour l'année 2013, nous avons participé aux Journées du Patrimoine et plus particulièrement aux visites guidées dans l'église, grâce au site Guidigo de Daniel Lerman et son fils.

Nous avons aussi financé à hauteur de 5000€ l'éclairage du Beffroi ou Tour du Guette.

Nous remercions les personnes qui ont acheté pour s'offrir ou offrir..., les marque-pages aquarellés représentant les différents monuments du village. Nous en avons toujours à votre disposition chez les différents commerçants du bourg.

Pour les nouveaux arrivants, nous rappelons que nous vendons un fascicule (5€) sur l'histoire du village.

Pour 2014 :

- Nous avons déposé auprès du Conseil Général deux demandes de subvention (investissement et fonctionnement) pour acheter des tablettes numériques qui permettront de visiter d'une façon ludique notre église, ce qui nécessitera son ouverture les week-ends à partir d'avril jusqu'en septembre, par des vacataires. Bien entendu ce projet dépendra de la réponse du CG.
- Nous attendons des devis du tailleur de pierre d'Irancy, pour déposer aussi des dossiers sur les sites internet qui collectent des fonds auprès de mécènes....(ex : <http://www.mymajorcompany.com>) A suivre..... Cela concerne les encadrements où reposaient des statues à l'intérieur de l'église ; la restauration des piliers étant trop onéreuse !
-

Nous espérons que ces projets aboutiront et si vous désirez nous rejoindre et nous apporter vos idées pour continuer de préserver notre beau village, vous pouvez nous contacter au 03 86 42 23 66. Merci !

Le Président : Arnaud Villecourt

LE FSE

Le FSE vous présente ses meilleurs vœux pour 2014 ! Soyez en forme, heureux et curieux. Venez participer à nos activités, il y en a pour tous les goûts.

Par ailleurs, notre calendrier 2014 est à votre disposition auprès des responsables de chaque section et à la bibliothèque. Merci à ceux qui nous ont soutenus !

A la bibliothèque les **ateliers artistiques gratuits d'Anne Cosson** se poursuivent ce semestre avec un rendez-vous fixé dans la **seconde quinzaine du mois de mars** pour un nouvel après-midi créatif.

Le prix littéraire Sa'Yonne Ara en partenariat avec la BDY.se poursuit jusqu'au **29 mars**. Avis aux amateurs de manga, venez découvrir cinq titres et voter pour votre préféré. Gratuit, sur inscription à la bibliothèque. Les résultats seront communiqués le mercredi 9 avril 2014.



D'autre part, le **FACEBOOK SaYONNE'ara** existe, vous pourrez trouver dessus des infos, des photos, des nouveautés mangas...

<https://www.facebook.com/pages/SaYONNEara/184801168369402>

Par ailleurs nous sommes abonnés à différentes revues adultes et jeunesse. Chez les adultes vous pourrez découvrir « XXI », revue vierge de toute publicité et sous-titrée « L'information grand format », elle propose différents reportages sous forme de textes, de dessins, de photos ou de BD. « Que Choisir » est également à votre disposition, ainsi que « Elle à table », « Régali », « Mon jardin, ma maison », « Marie-Claire Idée », « Les idées en mouvement », et chez les jeunes « Astrapi », « Spirou », « Géo Ados », « Manon », « Julie », « Petites mains ».

Les classes de maternelle et d'élémentaire viennent tous les lundis à la bibliothèque. Le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les primaires. Cette année les thèmes abordés sont les suivants : les abécédaires avec la classe des CP, le kamishibai « théâtre de papier » (en japonais) avec les CE et la mythologie avec les CM. Ces accueils de classes permettent à tous les enfants de découvrir la bibliothèque et le livre sous toutes ces formes !

Cette année nous participons, en partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Yonne, au 18^e festival bourguignon « Temps de paroles » qui se déroule du 24 janvier au 21 février dans toute la région. Il s'agit de quatre semaines de rencontres avec des écrivains, spectacles, lectures, expositions etc.. Le programme est disponible à la bibliothèque. A Cravant nous vous invitons à une lecture-spectacle **le vendredi 14 février à 20h30 à la salle du Gué d'Arbaut**. Il s'agit d'un voyage littéraire avec deux comédiennes du Théâtre en Bulles qui nous proposeront un spectacle intitulé « **A chacun sa boulette** ». Elles tisseront des portraits multiples de la maladresse : Un mot qui fourche, un regard qui dérape, une situation qui se catastrophe, une pensée qui s'envole, un corps qui n'en fait qu'à sa tête... Bref toutes ces petites situations qui nous définissent tous à un moment ou à un autre sans qu'on sache vraiment pourquoi et qui nous rappellent combien l'humour est important dans la vie. L'entrée est libre et gratuite dans la limite des places disponibles.

Enfin si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous transmettre vos coups de cœur en matière de lecture, vos envies. Venez faire vivre le blog de la bibliothèque (<http://bibcravant89.wordpress.com>)

A la **ludothèque**, les après-midi jeux se poursuivent cette année. Rendez-vous les samedis 8 février, 15 mars, 5 avril, 10 mai et 7 juin. Chacun peut venir et apporter ses jeux préférés à faire découvrir aux autres. On peut aussi y venir chercher des idées et emprunter des grands jeux pour les fêtes ou anniversaires.

La fête du jeu aura lieu cette année le samedi 24 mai à la salle polyvalente.

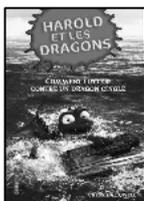
Randonnée : Le calendrier prévisionnel pour ce semestre est le suivant (sous réserve de modifications possibles). Rendez-vous les dimanches 19 janvier, 16 février, 16 mars, 6 avril, 18 mai et 22 juin.

Karaté : La section karaté n'ouvrira finalement pas en ce début d'année 2014. Ce sera pour le mois de septembre.

Rappel : Le gala de danse (Hip hop) aura lieu le samedi 28 juin à 20h30 à la Salle Polyvalente.

LES NOUVEAUTES DE LA BIBLIOTHEQUE

JEUNESSE



La série « Harold et les Dragons » de Cressida Cowell

Harold le Viking était célèbre aux quatre coins du monde barbare. Nul n'ignorait sa capacité extraordinaire à contrôler les créatures les plus terrifiantes. On l'appelait avec respect " celui qui murmure à l'oreille des dragons ". La série qui a inspiré le dessin animé « Dragon » ! Des livres hilarants à découvrir !



La sorcière au nez de fer de Oliver Noack et Gwen Keraval

Conte original inspiré à Olivier Noack d'une légende hongroise, *La sorcière au nez de fer* peut compter sur une malice pleine d'humour adressée à tous les âges, quelques passages mouvementés qui assurent les frissons, et surtout une ribambelle d'enfants accrochés aux poils du géant ! Un livre CD étonnant à découvrir..



Pitikok et la forêt enrhumée de Christian Jolibois et Christian Heinrich

«Coq-guili-guili-doo !!» Pitikok, l'intrépide petit coq rouge, est tout content d'annoncer aux quatre vents l'arrivée du printemps ! Alors que la nature est en fête, il croise sur son chemin un jeune raton laveur qui pleure. Un mystérieux géant de glace vient de lui voler son goûter... Les plus célèbres des gallinacés sont de retour avec ce drôle de petit coq.



La peur de Catherine Dolto, Colline Faure-Poirée et Frédéric Mansot

Mine de rien, chaque fois qu'on grandit un peu, on laisse des peurs de quand on était petit derrière soi. La collection "Mine de rien" propose des albums pour les tout-petits sur différents thèmes comme la santé, l'hygiène et la vie quotidienne...

ADULTES



L'extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire ikéa de Romain Puértolas

Une aventure humaine incroyable aux quatre coins de l'Europe et dans la Libye post-Kadhafiste. Une histoire d'amour plus pétillante que le Coca-Cola, un éclat de rire à chaque page. « Ces tribulations, qui empruntent à Gérard Oury et aux Monty Python pour l'action, à Michel Audiard pour les dialogues, sont écrites avec une virtuosité comique dont le roman français semblait avoir fait le deuil Lisez Puértolas, et faites passer.» (Jérôme Garcin)



Demain j'arrête ! De Gilles Legardinier

Comme tout le monde, Julie a fait beaucoup de trucs stupides. Elle pourrait raconter la fois où elle a enfilé un pull en dévalant des escaliers, celle où elle a tenté de réparer une prise électrique en tenant les fils entre ses dents, ou encore son obsession pour le nouveau voisin qu'elle n'a pourtant jamais vu, obsession qui lui a valu de se coincer la main dans sa boîte aux lettres en espionnant un mystérieux courrier...



Roman : L'analphabète qui savait compter de Jonas Jonasson

« Après le succès mondial du *Vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire*, Jonas Jonasson nous livre une comédie tout aussi explosive que la première. Il s'y attaque, avec l'humour déjanté qu'on lui connaît, aux préjugés, et démolit pour de bon le mythe selon lequel les rois ne tordent pas le cou aux poules. »



BD : Betty et Dodge, tomes 1, 2 et 3 de Pat Van Beirs et Thomas du Cajou

Espionnage, action, love-story et dépaysement à la veille de la seconde guerre mondiale. Une série passionnante et très bien documentée où l'aventure côtoie la grande Histoire.

COUP DE GUEULE

Les **24 et 31 décembre** Cravant était dans le noir le plus complet à partir de 23 heures.

N'y a-t-il pas de programmeurs ?

Il aurait fallu penser que ces soirs là qui sont des jours de fête particulièrement animés des personnes pouvaient rentrer après vos horaires programmés.

Un groupe de mécontents

COUP DE PROJECTEUR SUR...

Martine AGNIER notre secrétaire de mairie depuis 7 ans a pris sa retraite depuis le 1^{er} janvier. Voilà le message qu'elle a voulu vous adresser avant son départ :

Consciente que peu d'entre vous m'ont croisée durant ce septennat passé à Cravant, de par ma fonction de secrétaire de mairie en charge essentiellement des finances, comptabilité, gestion du personnel entre autres, je me faisais plutôt discrète accueillant le public uniquement en l'absence de mon sympathique collègue Yannick que vous connaissez tous ou presque.

Le temps est venu de vous tirer ma révérence ayant fait le choix de fin de carrière légèrement prématurée mais pour autant bien remplie et méritée (23 ans au service de la Fonction publique + 15 années dans le secteur privé). A la clef, une destinée vers une vie plus paisible et surtout plus ensoleillée me dirigeant vers le sud de notre hexagone jusqu'à en dépasser légèrement sa frontière.

Je garderai un souvenir agréable de votre commune et des Cravantais que je trouvais particulièrement sympathiques.

Je profite de l'occasion pour vous présenter mes meilleurs vœux 2014 et passer le relais à ma remplaçante déjà en lieu et place dont vous aurez l'occasion de faire connaissance très prochainement.

Comme Martine vient de vous l'indiquer nous avons recruté à sa place Odile POTHIN qui a tenu à se présenter.



Après avoir passé le concours d'Adjoint administratif j'ai exercé la fonction de secrétaire de mairie à Ancy s/Cure où je suis en poste depuis 1998. Depuis j'ai obtenu par concours le grade de Rédacteur.

Je suis domiciliée à Vermenton et j'ai 2 enfants de 18 et 14 ans.

Depuis le mois de janvier je suis à mi-temps à Ancy afin de pouvoir former une nouvelle secrétaire et à mi-temps à Cravant pour être formée par Madame Agnier.

Au 1^{er} avril j'intégrerai définitivement mon poste à Cravant et je serai contente de faire votre connaissance.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

QUE SAVEZ-VOUS DES COUTUMES DU NOUVEL AN A TRAVERS LE MONDE ?

A chaque pays ses traditions et son folklore.
Comment célèbre t-on la nouvelle en Espagne, en Italie ou au Cambodge ?

15 questions

1 - Pour fêter la nouvelle année en Espagne, on mange 12 fruits au moment des 12 coups de minuit. Quels fruits ?

- Des melons
- Des mandarines
- Des grains de raisins

2 - A Naples, il est de coutume de jeter par la fenêtre...

- Des branches du sapin de Noël
- De vieux objets qui ne servent plus
- Des tissus de linge blanc

3 - Quand le Nouvel An est-il fêté au Cambodge ?

- Du 13 au 15 avril
- Du 4 janvier au 4 février
- Le 1^{er} janvier

4 - Que fait-on en Russie au moment des 12 coups de minuit ?

- On se fait la bise
- On ouvre la porte pour faire entrer la nouvelle année
- On boit 12 coupes de vodka

5 - L'année 2014 d'après le calendrier chinois, sera...

- L'année du bœuf
- L'année du cheval
- L'année du tigre

6 - Pendant l'Egypte antique, à quoi correspondait le premier jour de l'année ?

- Au 1^{er} jour de la crue du Nil
- Au jour de la naissance du pharaon régnant
- Au solstice d'été

7 - Au Japon, après avoir dîner les familles se retrouvent...

- Devant la télévision pour le bêtisier
- Au temple le plus proche pour nouer des papiers sur des fils à vœux
- Au temple le plus proche pour entendre 108 coups de gong

8 - Pourquoi 108 coups de gong ?

- Car c'est le nombre de réalités existantes dans cette religion
- Car c'est le nombre de péchés qu'accumule une âme en un an
- Car c'est le nombre de kamis (dieux) existants dans la religion Shintoïste

9 - En Chine, pour fêter la nouvelle année, on formule des vœux sur des papiers que l'on accroche...

- Au-dessus de sa porte d'entrée
- Sur un arbre à vœux
- Dans son dos

10 - En Belgique, et notamment près de Liège, pour amener la chance, on dîne...

- Avec un bonnet traditionnel sur la tête
- Avec une pièce de monnaie dans la poche
- Sans fourchette, ni couteau

11 - Quelle est la première ville du monde à célébrer la nouvelle année ?

- New York
- Paris
- Auckland

12 - Que se passe t-il depuis plus d'un siècle à New York, tous les 31 décembre ?

- Un feu d'artifice est organisé dans Central Park
- Une boule de cristal d'une demi tonne tombe sur Time Square
- Un crack boursier

13 - A Londres, quel monument marque traditionnellement le passage à la nouvelle année ?

- Big Ben
- London Eye
- L'église Saint Paul

14 - Quelle ville du Brésil organise "un marathon de la Saint Sylvestre" ?

- Brasilia
- Rio de Janeiro
- Sao Paulo

15 - Où se retrouve t-on pour fêter le Nouvel An à Madrid ?

- Sur la Gran Via
- Sur la plaza de Toros
- A la Puerta del Sol

*Sol
tome tombe sur Time Square - Big Ben - Sao Paulo - A la Puerta del
de monnaie dans la poche - Auckland - Une boule de cristal d'une demi
qu'accumule une âme en un an - Sur un arbre à vœux - Avec une pièce
che pour entendre 108 coups de gong - Car c'est le nombre de péchés
née du cheval - Au 1^{er} jour de la crue du Nil - Au temple le plus pro-
15 avril - On ouvre la porte pour faire entrer la nouvelle année - L'an-
Des grains de raisins - De vieux objets qui ne servent plus - Du 13 au*

Les bonnes réponses

DERNIÈRES MINUTES

LA ST VINCENT

Pensez à vous inscrire pour le banquet si vous souhaitez y participer
Nous aurons également besoin de bras pour décorer les rues et les sapins le **samedi 8 février**.
Rendez-vous à 9 h 30 devant la mairie. Merci d'avance.

Des verres spécialement gravés pour la St Vincent seront en vente le dimanche 9 février lors de la présentation des vins à 12 h 30, Salle du Gué d'Arbaut.

L'COIFF

L'COIFF notre salon de coiffure sera fermé du **17 février au 24 février inclus**



PETANQUE

Plusieurs personnes du village souhaitent créer un club de joueurs de pétanque.
Si vous voulez les rejoindre, merci de contacter :

Monsieur Bernard DALLA-MUTTA au 06 29 80 55 79

L'AGENDA DES 2 PROCHAINS MOIS

FEVRIER				
Dimanche 2	12 h 30	Repas des anciens	CCAS	Salle Polyvalente
Lundi 3	14 h - 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle Polyvalente
Samedi 8	15 h - 19 h	Après-midi jeux	Ludothèque	Bar « O Jouvence »
Dimanche 9	10 h 15	Saint Vincent	Office de tourisme + Municipalité	Eglise Salle Polyvalente
Vendredi 14	20 h 30	Lecture-spectacle	FSE	Salle du Gué d'Arbaut
Dimanche 16	9 h	Randonnée	FSE	
MARS				
Lundi 3	14 h - 17 h	Vestiaire	CCAS	Salle Polyvalente
Samedi 15	15 h - 19 h	Après-midi jeux	Ludothèque	Bar « O Jouvence »
Samedi 15 Dimanche 16	14 h 30 - 18 h	Bourse aux vêtements	CCAS	Salle Polyvalente
Dimanche 16	9 h	Randonnée	FSE	
Dimanche 23	8 h - 18 h	Elections municipales		Salle Polyvalente
Dimanche 30	8 h - 18 h	Elections municipales		Salle Polyvalente

Voilà, c'est fini ... Vous venez de lire le dernier numéro des « Echos de la commune ». 19 ans pendant lesquels nous avons essayé, chaque trimestre, de vous tenir informé du mieux possible des événements qui font la vie de notre commune.

Nous ne sommes pas des journalistes professionnels mais nous l'avons fait avec cœur et conviction.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont encouragés en nous disant qu'elles appréciaient ce bulletin et l'attendaient et bien sûr je remercie les différentes équipes de rédaction qui étaient à mes côtés, les distributeurs et tous les bénévoles que j'ai sollicité pour l'agrafage.

Je vous souhaite du fond du cœur une très bonne année 2014 suivie de beaucoup d'autres.

Marie THEUREL